

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016**

**Délibération
n° 2016.10.266**

**Crèche Multi-
Accueil
Les Poussins :
actualisation du
règlement de
fonctionnement**

LE SIX OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 septembre 2016**

Secrétaire de séance : Bernard DEVAUTOUR

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLOT, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Véronique DE MAILLARD à Philippe VERGNAUD, Armand DEVANNEAUX à Annette FEUILLADE-MASSON, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Isabelle LAGRANGE à Vincent YOU, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Mireille BROSSIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Nicole GUIRADO, Annie MARC

Absent(s) :

Danielle BERNARD, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, François ELIE, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN

**DELIBERATION
N° 2016.10.266**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET
SOLIDARITE / POLITIQUES DE COHESION
SOCIALE

Rapporteur : **Madame PIERRE**

CRECHE MULTI-ACCUEIL LES POUSSINS : ACTUALISATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Le règlement de fonctionnement de la crèche multi-accueil « Les Poussins » est un document réglementaire diffusé à tous les parents ayant un enfant accueilli dans l'établissement ; il est produit tous les ans aux services de la Protection Maternelle Infantile (PMI) du Conseil Départemental et de la Caisse d'Allocations Familiales pour contrôle.

Considérant la délibération n°149 du conseil communautaire du 11 juillet 2013 approuvant le règlement de fonctionnement, modifié par les délibérations n°214, n°222 et n°99 apportant des précisions et des modifications au règlement de fonctionnement du multi-accueil "Les Poussins".

Le règlement du multi-accueil en vigueur nécessite d'actualiser plusieurs points qui, soit ne correspondent plus aux usages, soit doivent être précisés. Il est proposé d'introduire les évolutions suivantes :

Article 6-2 – Prise en compte des ressources pour le calcul du tarif horaire

L'obligation pour le-s parent-s d'informer la structure de toute modification dans leurs ressources qui implique le cas échéant une révision du tarif horaire du contrat.

Article 6-7 – Situation de non-paiement

Les relances et poursuites en cas de non-paiement sont gérées par les services du Trésor Public.

Un enfant sera radié de la liste des inscrits à l'expiration d'un délai de 2 mois à compter de la date d'émission d'une facture impayée.

Article 7-2 – Conditions de dépassement d'horaire

Il est précisé que dans le cadre des sorties des enfants organisées au multi accueil, le temps de présence de l'enfant, en dehors des plages horaires prévues le jour de l'événement, sera facturé au temps réel de présence.

Enfin, l'annexe 2 fixant la liste des médicaments autorisés par la PMI a été mise à jour.

Vu l'avis favorable de la commission Economie, Emploi, Culture et Solidarité du 7 septembre 2016

Je vous propose :

D'APPROUVER les modifications du règlement de fonctionnement du multi-accueil telles qu'exposées ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 12 octobre 2016	<u>Affiché le :</u> 12 octobre 2016